

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE CNSA-DEPARTEMENT 2021-2024

**ANNEXES DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE
ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN
ET GARONNE
2021-2024**

***Cette annexe est destinée à la saisie des tableaux de déclinaison opérationnelle
des engagements du Département/MDPH/MDA***

**Ou collectivité en charge des politiques de l'autonomie*

1. Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes

Objectif 1.1 : Garantir un accueil de qualité pour les personnes handicapées et les personnes âgées

Objectif 1.1.1 : Garantir au plus près des lieux de vie un accueil visible, territorialisé et de proximité pour les personnes âgées ou en situation de handicap

→ Soutenir l'amplification de la présence territoriale des MDPH/MDA par la création de relais territoriaux quels qu'en soient la forme et le support en complémentarité avec les dispositifs existants

Tab. 1

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD [1] | Rôle MDPH - MDA [1] |
|---|---|------------------------|--|--|--------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Assurer un meilleur ancrage de proximité au plus près des lieux de vie avec formalisation d'une convention d'engagements réciproques (objectifs, modalités, temps d'échange réseau) : - pour permettre un accès aux droits de tous dans la cadre d'un maillage territorial plus fort de la MDPH, - et ainsi assurer un meilleur accompagnement des demandeurs et renforcer la qualité des informations entrantes (renforcer la qualité/complétude des demandes). | X | X | Nombre de permanences tenues sur l'année | Nombre de permanences tenues sur l'année | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Réorganiser le service PA/PH en recentrant les missions des référents PA/PH sur le champ de l'autonomie (APA aides ménagères, informations signalantes, accueil familial). Prise en charge par le service social des Maisons départementales des solidarités de l'activité relevant du champ social. Expérimentation préalable sur le territoire d'une MDS. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Meilleure orientation des demandes d'accompagnement administratif vers les partenaires institutionnels, les Maisons France Services, les chargés d'accompagnement des MDS (pour lesquels 5 postes ont été créés et redéployés dans les Maisons France Services) | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

[1] Pour chaque tableau déclinant l'engagement de manière opérationnelle, le rôle de pilote ou de contributeur est à indiquer. Le tableau est personnalisé par chaque département en accord avec la CNSA.

Conditions de réussite : nécessité de création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour assurer les permanences sur les MDS. Formation auprès des agents d'accueils des MDS. Nécessité de la création de 5 postes d'assistants socio-éducatifs pour assurer le surcroît de missions sous réserve du bilan de l'expérimentation validée lors du BP 2021.

→ Référencer les portails CNSA sur les sites départementaux pour favoriser l'accès à l'information et aux services numériques

Tab. 2

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|------|------|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Avec le service communication du CD82, mettre en place un lien d'accès aux portails CNSA (monparcours handicap.gouv.fr / pour-les-personnes-agees.gouv.fr) sur le site internet du CD 82 (page web MDPH + onglet PA), ainsi qu'au téléservice MDPH en ligne, avec un message d'explication à l'intention des habitants du Tarn et Garonne. | X | Insertion des liens d'accès aux portails CNSA : action réalisée ou pas | X | X | Pilote | Contributeur |

Public cible : Ensemble de la population

Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'accueil

→ Améliorer la qualité de l'information à destination des personnes pour une plus grande autonomie dans leurs parcours en s'appuyant, le cas échéant, sur le réseau des référents Accueil et information

Tab. 3

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|---|---|---|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Mettre à disposition, à l'accueil de la MDPH, des MDS et sur le site du CD 82 (page Web MDPH), des fiches d'informations sur les droits et prestations des usagers | X | Nombre de thématiques d'informations traitées | Nombre de thématiques d'informations traitées | Nombre de thématiques d'informations traitées | Pilote | Pilote |
| Projet/action n°2 : Informer les Maisons France Services de l'existence de ces documents d'information | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Pilote |
| Projet/action n°3 : Créer un livret parcours usager (de la constitution du dossier au passage en CDA audition) | X | X | Action réalisée ou pas | Mise à jour support si besoin | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°4 : Mise à disposition des instructeurs APA et PCH, des référents PAPH, des infirmiers et psychologues du service prévention adulte, de fiches techniques/pratiques | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°5 : Échanger entre partenaires, partager les bonnes pratiques et les outils. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite :

- Disponibilité du Service communication pour les délais de « création » de ces fiches/plaquettes d'information
- Prise en charge par les services du Conseil départemental des frais d'impression, selon le besoin exprimé

→Avoir une stratégie de communication accessible en direction des PA et PH notamment d'outils en FALC

Tab. 4

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------|---|---|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Elaborer des flyers, fiches d'informations sur les droits et prestations à destination des personnes âgées et des personnes handicapées. | X | X | Nombre d'outils de communication réalisés (flyers, fiches d'informations) | Nombre d'outils de communication réalisés (flyers, fiches d'informations) | Pilote | Pilote |
| Projet/action n°2 : Mettre à disposition ces fiches : dans des lieux d'accueils du public (MDPH, accueil PSH, accueil Maisons France Services), - sur le site Internet du CD82. | X | X | Nombre d'outils de communication diffusés dans les lieux d'accueil du public cible et mis à disposition sur le site Internet du CD 82 | Nombre d'outils de communication diffusés dans les lieux d'accueil du public cible et mis à disposition sur le site Internet du CD 82 | Pilote | Pilote |
| Projet/action n°3 : Utiliser les fiches FALC réalisées par la CNSA à destination des ces publics et informer sur leur accessibilité numérique (site CD 82) | X | X | Nombre d'outils de communication diffusés dans les lieux d'accueil du public cible et mis à disposition sur le site Internet du CD 82 | Nombre d'outils de communication diffusés dans les lieux d'accueil du public cible et mis à disposition sur le site Internet du CD 82 | Pilote | Pilote |

Conditions de réussite :

- Disponibilité du Service communication pour les délais de « création » de ces fiches/plaquettes d'information
- Prise en charge par les services du Conseil départemental des frais d'impression, selon le besoin exprimé

Objectif 1.2 : Favoriser l'expression et la participation des personnes et de leurs représentants

Objectif 1.2.1 Prendre en compte l'expression des personnes et s'appuyer sur les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

→Garantir le rôle et faire vivre le CDCA en tant qu'instance de démocratie participative représentative de personnes

Tab. 5

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------------------------|------------------------|------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Organiser des réunions du CDCA en plénière au moins 2 fois par an | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Organiser des réunions de chaque bureau spécialisé (PA et PH) au moins 2 fois par an | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Organiser une réunion transversale des représentants de chaque bureau du CDCA au moins une fois par an pour des informations à destination des membres du CDCA sur les nouveaux dispositifs ou mesures, évolutions réglementaires, concernant les PA et PH et tout point souhaitant être abordé par les membres | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Recrutement d'un ETP en charge de l'animation du CDCA et interpellation de l'État quand à une compensation financière, pour tout ou partie, du coût du poste.

→Favoriser et prendre en compte l'expression des personnes (expression du projet de vie, des souhaits des personnes)

Tab. 6

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|------|------|------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | | | | |

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|----------------------|----------------------------|
| <p>Projet/action n°1 : Mettre en place des groupes de travail sur des problématiques identifiées avec les membres du CDCA et la participation éventuelle d'experts représentants les PA/PH</p> | | | <p>Création d'un groupe de travail sur au moins une thématique soit PA soit PH</p> | <p>Création d'un groupe de travail sur au moins une thématique soit PA soit PH</p> | <p>Pilote</p> | <p>Contributeur</p> |
|---|--|--|--|--|----------------------|----------------------------|

Conditions de réussite : - Désignation d'animateur pour chaque groupe de travail parmi les membres du CDCA.
- Rédaction de compte rendus et propositions à destination du PSH puis des membres du CDCA.

→ Recueillir et garantir la prise en compte de la parole des usagers, les associer à la définition et au suivi des politiques publiques par exemple au travers d'enquêtes, ou de travaux en comité des usagers

Tab. 7

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|----------|--|--|----------------------|----------------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| <p>Projet/action n°1 : Mettre en place des groupes d'échanges hors membres du CDCA, en s'appuyant sur des bénéficiaires de prestations relevant des compétences du Conseil départemental (APA, PCH, ASH, AM), et sur les services Pôle Solidarités Humaines et réseaux locaux existants.</p> | <p>X</p> | <p>X</p> | <p>Invitation de bénéficiaires lors des groupes de travail créés par le CDCA</p> | <p>Invitation de bénéficiaires lors des groupes de travail créés par le CDCA</p> | <p>Pilote</p> | <p>Contributeur</p> |

Conditions de réussite : - Désignation d'animateur pour chaque groupe d'échange.
Rédaction de compte rendus et propositions à destination du PSH puis des membres de la plénière.

Objectif 1.2.2 Intégrer l'expertise des personnes en situation de handicap dans l'activité des MDPH/MDA

→Intégrer les sujets d'autodétermination, de participation des personnes et de pair expertise dans la formation des professionnels et l'information aux membres de la CDAPH

Tab. 8

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------|---------------------------|---------------------------|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Organiser au moins une rencontre par an entre les professionnels de la MDPH et les membres de la CDAPH, à l'initiative du collectif inter-associatif, visant à apporter un éclairage sur des pathologies et/ou problématiques spécifiques, avec la participation d'experts (professionnel médical ou autre et usager) qui apporteront leur témoignage et connaissances. | X | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Public cible : Professionnels de la MDPH et de la CDAPH

Conditions de réussite : Disponibilité des professionnels de santé

→Porter cette même ambition au sein du CDCA

Tab. 9

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|------|---------------------------|---------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Organiser au moins une rencontre par an avec les membres de la formation spécialisée Personnes Handicapées du CDCA, à l'initiative du collectif interassociatif, visant à les sensibiliser sur des pathologies et/ou problématiques spécifiques liées au handicap avec la participation d'experts (professionnel médical ou autre et usager) qui apporteront leur témoignage et connaissances. | X | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Public cible : Membres de la formation spécialisée Personnes Handicapées du CDCA

Conditions de réussite : Disponibilité des professionnels de santé

Objectif 1.2.3 Renforcer le droit des personnes à être entendues par la CDAPH

→Veiller au renforcement de l'écoute, qu'il s'agisse de situations individuelles, ou de l'organisation de comités « usagers »

Tab. 10

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|------|------|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Réviser l'organisation des CDAPH pour donner un temps d'écoute (auditions) plus important aux usagers. | X | X | X | Augmenter le nombre de personnes auditionnées par rapport à l'année précédente | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Révision du règlement intérieur

Objectif 1.3 Poursuivre les démarches de qualité de service notamment au sein des MDPH**Objectif 1.3.1 Déployer une culture de la mesure d'activité, de la satisfaction et de la transparence**

→Exploiter le tableau de bord harmonisé comprenant les indicateurs de mesure dans le cadre global du pilotage de l'activité de la MDPH/MDA (tableau des indicateurs départementaux, OVQ, ..)

Tab. 11

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|------|------|---|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Utiliser les tableaux de bord avec ajustements de variables internes ou externes (suivi des indicateurs, analyse et ajustements si nécessaire et si possible). | X | X | X | Assurer le suivi d'une bonne évolution de ces indicateurs | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Afficher/communiquer auprès des équipes sur ces indicateurs pour développer une culture commune d'amélioration des résultats. | X | X | X | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Conditions de réussite : Avoir le personnel suffisant pour assurer ces ajustements et/ou bénéficier de l'appui des directions supports du Conseil départemental | | | | | | |

→ Amplifier la mesure de satisfaction de la MDPH/MDA

Tab. 12

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|--|--|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Développer l'information sur l'enquête de satisfaction des usagers « Ma MDPH, mon avis ». | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Assurer une distribution plus systématique de questionnaires auprès des usagers se rendant à l'accueil de la MDPH. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Maintenir un nombre de réponses à l'enquête de satisfaction « Ma MDPH, mon avis » supérieur ou égal à 5 par semaine. | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Intégrer cette mission de recueil de questionnaires dans la fiche de poste des agents d'accueil | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Taux de satisfaction au sein du nombre de répondants

→ Rendre publics les résultats des indicateurs d'activité et de satisfaction

Tab. 13

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Afficher le baromètre MDPH à l'accueil de la MDPH, sur la page WEB du site internet dédié à la MDPH. | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Informer les membres de la COMEX, de la CDAPH et du CDCA lors de la présentation du rapport d'activités de la MDPH. | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Actions réalisées ou pas | Contributeur | Pilote |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

Objectif 1.3.2 Déployer la démarche d'amélioration continue de la qualité dans les MDPH/MDA pour un pilotage rénové de leur activité

→ Conduire une démarche continue et suivie d'amélioration de la qualité de service

Tab. 14

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|---|---|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Mettre en place les recommandations du Cabinet Cekoia (diagnostic interne 2018) : - extension et réaménagement des locaux, - installation de nouvelles archives (et élimination de près de 20 000 dossiers dans le respect des règles d'archives), - renforcement de l'accueil, - révision des processus internes avec une réorganisation des services et des missions des professionnels de la MDPH, - maintien de la MDPH en centre ville avec possibilité pour les usagers de se garer sur un parking qui leur est réservé, - accessibilité des locaux. | Maintenir un taux de satisfaction des usagers supérieur ou égal à 50 %. | Atteindre un taux de satisfaction des usagers supérieur ou égal à 60 %. | Atteindre un taux de satisfaction des usagers supérieur ou égal à 70 %. | Atteindre un taux de satisfaction des usagers supérieur ou égal à 80 %. | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Financement des travaux par le Conseil départemental et l'État (1,6 M d'€) pour l'amélioration du service rendu, des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des professionnels

→ Renforcer l'équité d'accès aux prestations et diffusion du contrôle interne

Tab. 15

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Utiliser les guides barème de la CNSA. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Utiliser le registre des pratiques à destination des membres de la CDAPH, des équipes pluridisciplinaires et professionnels de la MDPH, pour une harmonisation et une équité de l'application des procédures. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Participer aux différentes journées à destination des directeurs, coordonnateurs scolaires, Référent Insertion Professionnelle, etc...organisées par la CNSA. | Nombre de participations aux journées organisées par la CNSA | Nombre de participations aux journées organisées par la CNSA | Nombre de participations aux journées organisées par la CNSA | Nombre de participations aux journées organisées par la CNSA | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°4 : Échanger dans le cadre du réseau des directeurs. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°5 : Assurer une veille réglementaire et en informer les professionnels, pour la mise en œuvre des évolutions réglementaires. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

→ Favoriser la formation des personnels des MDPH/MDA notamment en lien avec le CNFPT

Tab. 16

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------|--|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Encourager et inciter les professionnels à recourir à l'offre de formation du CNFPT. | X | X | Nombre de formation suivies (et évolution d'une année sur l'autre) | Nombre de formation suivies (et évolution d'une année sur l'autre) | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Le cas échéant, organiser avec le service formation du Conseil départemental des stages intra CNFPT adaptés aux besoins particuliers de la MDPH, si l'offre CNFPT est insuffisante. | X | X | Nombre de formation suivies (et évolution d'une année sur l'autre) | Nombre de formation suivies (et évolution d'une année sur l'autre) | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Evolution de l'offre proposée par le CNFPT, notamment sous l'impulsion de la CNSA et avoir des propositions de formation adaptées aux besoins concernant le recours à des stages Intra CNFPT.

Objectif 1.3.3 Simplifier les démarches, s'engager sur les délais

→ S'assurer de l'appropriation des droits sans limitation de durée par les équipes des MDPH/MDA et les membres des CDAPH comme prévu par les décrets n°2018-1222 du 24 décembre 2018 et n°2018-1294 du 27 décembre 2018 ainsi que celui n°2019-1501 du 30 décembre 2019

Tab. 17

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Veiller à l'application par les évaluateurs de la réglementation sur les différents droits à vie concernés (AAH, AEEH, CMI, RQTH, orientations, PCH). | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Organiser des réunions d'informations sur les évolutions réglementaires en la matière. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Afficher et suivre les taux d'attribution des droits sans limitation de durée, par type de droits/prestations dans les réunions du pôle Évaluation/Décision. | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Taux de décisions d'attribution de droits sans limitation de durée | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Recrutement d'un ETP infirmier diplômé d'État et d'un ETP agent administratif pour le traitement des dossiers « stock », dans le cadre d'un contrat de missions.

→ Assurer une maîtrise des délais de traitement (« garantie délai ») des demandes

Tab. 18

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Recentrer les professionnels sur leur cœur de métier. | | | | Atteindre les délais réglementaires | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : S'assurer du bon fonctionnement des flux CAF en local. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Réorganiser en interne la MDPH avec installation de la polyvalence sur l'instruction et le suivi administratif, puis l'évaluation des dossiers. | Atteindre une polyvalence totale des instructeurs d'ici 2022 | Atteindre une polyvalence totale des instructeurs d'ici 2022 | | | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Nécessité de renfort ponctuel en moyen humain pour pouvoir assurer cette maîtrise

Tab. 19

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Favoriser la participation des partenaires : ESMS, Éducation Nationale, PCPE etc... aux différentes équipes pluridisciplinaires. | | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Favoriser la participation des partenaires aux groupes opérationnels de synthèse (niveau 1 - niveau 2) : ARS, CD, Éducation Nationale, CPAM, ESMS lors des saisines de plans d'accompagnement global (PAG). | | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Taux de participation des partenaires aux EP MDPH | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Assurer une réunion mensuelle régulière avec les PCPE enfants et adultes. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°4 : Participer à la Communauté 360 (réfèrent interne MDPH désigné). | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Suite à la crise sanitaire, prise de conscience de la nécessité d'installer la visio-conférence dans la salle de réunion accueillant la CDAPH (mais également d'autres réunions) pour maintenir le travail en réseau. Coût estimé : 50 000 €

Objectif 1.4 Développer de nouveaux services numériques pour faciliter la vie des personnes

→ Définir des stratégies numériques visant au développement des services numériques et accompagner les personnes dans l'accès et l'usage de ces téléservices (pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les personnes âgées par exemple dans le cadre du projet téléservice DUAPA)

Tab. 20

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|--------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Mobiliser des agents du Conseil départemental, dont des agents du Pôle solidarités humaines, répartis sur le territoire départemental, pour accompagner les personnes handicapées et âgées dans l'accès et l'usage des téléservices. | X | Nombre de personnes reçues par les agents du Conseil départemental, dont ceux du Pôle solidarités humaines, répartis sur le territoire départemental | Nombre de personnes reçues par les agents du Conseil départemental, dont ceux du Pôle solidarités humaines, répartis sur le territoire départemental | Nombre de personnes reçues par les agents du Conseil départemental, dont ceux du Pôle solidarités humaines, répartis sur le territoire départemental | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Installer le connecteur IODAS avec le téléservice « ma MDPH en ligne ». | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°3 : Mettre en place le DUAPA par l'adhésion du Conseil départemental 82 au service en ligne, au plus tard en décembre 2022 (4 ^e version) et la création d'un portail d'accès. | X | X | Nombre de dossiers DUAPA déposés | Nombre de dossiers DUAPA déposés | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Impulser dans le cadre de la CFPPA des actions collectives favorisant l'appropriation et l'usage des téléservices. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°5 : Organiser des formations à destination des agents du Pôle solidarités humaines, dans le cadre de l'accompagnement du public PAPH aux accès des téléservices. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Sensibiliser les agents du Conseil départemental, dont les agents du Pôle solidarités humaines sur le territoire à cet accompagnement dans l'accès et l'usage des téléservices et les former si nécessaire. Financer le connecteur IODAS. Bénéficier de l'accompagnement soutenu de la DSI.

→ Veiller à l'accessibilité de services numériques : conformité à la norme RGAA

Tab. 21

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|------|------|---------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Travailler avec le service communication et la DSI pour la mise aux normes RGAA de tous les services numériques. | X | X | X | Mise aux normes réalisées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Faire appel à un prestataire, le cas échéant, pour rendre les sites et services du Conseil départemental conformes à la norme RGAA.

2. Accompagner le parcours et adapter l'offre

Objectif 2.1 Elaborer des réponses individualisées fondées sur une évaluation multidimensionnelle de la situation de la personne

→ Utiliser les guides et référentiels nationaux pour construire sa démarche évaluative en direction des publics PA et PH

| Tab. 22 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|------------------------|--|--|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Utiliser la grille multidimensionnelle en format papier dans l'attente d'un logiciel métier intégrant cette grille (année 2021 : accompagnement par un cabinet d'assistant maître d'ouvrage SI Social travaillant avec différentes directions dont celle de l'autonomie en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel métier en 2022-2023). | X | X | Intégration dans le nouveau logiciel métier de la grille multidimensionnelle | Intégration dans le nouveau logiciel métier de la grille multidimensionnelle | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Poursuivre l'utilisation des guides divers de la CNSA | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Pilote |

Conditions de réussite : Capacité d'intégration de la grille multidimensionnelle dans la future application métier

→ S'assurer de l'utilisation du formulaire de demande unique DUAPA

| Tab. 23 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDA |
|---------|--|---|------|--|--|---------|--------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Communiquer auprès des agents du Pôle solidarités humaines, des élus locaux, des structures intervenant auprès des personnes âgées, afin qu'ils relaient l'information sur le DUAPA, mais également auprès de l'ensemble de la population et plus particulièrement des personnes âgées de 60 ans ou plus et de leurs aidants, par le biais du Tarn-et-Garonne magazine, de la presse locale, du site Internet du Conseil départemental. | X | X | Nombre de DUAPA déposés et proportion par rapport au nombre de dossiers papiers. | Nombre de DUAPA déposés et proportion par rapport au nombre de dossiers papiers. | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Réaliser et diffuser largement dans les MDS, les communes, les SAAD etc. des flyers d'informations sur le DUAPA. | X | X | Nombre de DUAPA déposés et proportion par rapport au nombre de dossiers papiers. | Nombre de DUAPA déposés et proportion par rapport au nombre de dossiers papiers. | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°3 : Faire évoluer les procédures d'instruction interne afin d'intégrer le DUAPA. | X | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Avoir l'équipement adéquat. Bénéficier de l'accompagnement du service communication. Veiller à éviter l'exclusion numérique

→ Garantir les compétences des équipes d'évaluation (formation, échanges de pratiques)

| Tab. 24 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Organiser des réunions régulières de régulation avec les différents professionnels des équipes d'évaluation, en y associant si besoin les personnels d'instruction. | | Nombre de réunion supérieur ou égal à 5 par an | Nombre de réunion supérieur ou égal à 5 par an | Nombre de réunion supérieur ou égal à 5 par an | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Assurer le tutorat des nouveaux professionnels intégrant les équipes, par leurs collègues. | | Taux de tutorat | Taux de tutorat | Taux de tutorat | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°3 : Permettre l'appropriation des nouveaux dispositifs ou évolutions réglementaires par l'intervention des professionnels concernés, des porteurs de projets etc. | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°4 : Permettre l'accès à la formation professionnelle des équipes d'évaluation. | Plan de formation 2021 déjà réalisé | Pourcentage de personnel formé | Pourcentage de personnel formé | Pourcentage de personnel formé | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité et implication des différents professionnels

→ S'inscrire dans un objectif de reconnaissance mutuelle des évaluations avec ses partenaires (caisses de retraite en particulier) comme le prévoit l'article L 232-13 du CASF

Tab. 25

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDA |
|---|---|------------------------|--------------------------|------------------------|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Planifier des réunions de travail interinstitutionnelles (CARSAT, MSA...). | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : S'inscrire dans un objectif de reconnaissance mutuelle. | | | Convention signée ou non | | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Parvenir à la signature d'une convention de partenariat visant à la reconnaissance mutuelle des évaluations, dans le cadre d'un cahier des charges rédigé par le Conseil départemental en sa qualité de chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées.

→Améliorer l'information des usagers sur leur plan d'aide

Tab. 26

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Maintenir l'information individuelle des personnes âgées et de leurs aidants par les référents en charge de l'élaboration du plan d'aide. | Nombre de refus de plan d'aide inférieur ou égal à 5 | Idem + évolution par rapport à n-1 | Idem + évolution par rapport à n-1 | Idem + évolution par rapport à n-1 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Maintenir la transmission de la proposition du plan d'aide aux bénéficiaires avant l'envoi de la décision d'attribution. | | S'assurer que 100 % des propositions sont transmises | S'assurer que 100 % des propositions sont transmises | S'assurer que 100 % des propositions sont transmises | Pilote | Contributeur |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

→Veiller à prendre en compte la situation des proches aidants dans le cadre de l'évaluation multidimensionnelle

Tab. 27

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------|------------------------|------------------------|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Appliquer la grille multidimensionnelle dans son intégralité. | | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Associer les proches aidants, lors de l'information des usagers sur le plan d'aide. | | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Intégration dans le nouveau logiciel métier de la grille multidimensionnelle

Objectif 2.2 Construire des réponses aux situations les plus complexes et transformer l'offre

→S'inscrire dans la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous

Tab. 28

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------------------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Poursuivre le bon fonctionnement de la RAPT mise en place depuis le 01/02/2019 avec signature d'une convention d'engagements territorialisés avec les partenaires institutionnels (CPAM-ARS-CD-Education Nationale-MDPH). | 100 % des demandes de PAG examinées par an | 100 % des demandes de PAG examinées par an | 100 % des demandes de PAG examinées par an | 100 % des demandes de PAG examinées par an | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Réunir le Comité de suivi de la RAPT de façon annuelle avec présentation du bilan Dispositif d'Orientation Permanent – Axe 1 | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Nombre de places créées à l'initiative de l'ARS. Signature de la convention. Evolution des offres de répit et de l'offre ESMS en cohérence avec les constats faits sur le territoire dans le schéma personnes handicapées et dans le cadre de la RAPT.

→S'assurer de l'articulation des actions menées au titre de l'aide sociale à l'enfance et de la réponse accompagnée pour assurer cohérence et complémentarité

Tab. 29

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Consolider l'organisation de la commission des cas complexes avec participation systématique de la MDPH sur les dossiers d'enfants handicapés confiés à l'ASE, en présence des référents ASE et des partenaires du soin, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité de leur prise en charge dans des situations complexes. | Nombre de jeunes suivis sur le dispositif expérimental. | Nombre de jeunes suivis sur le dispositif expérimental. | Nombre de jeunes suivis sur le dispositif expérimental. | Nombre de jeunes suivis sur le dispositif expérimental. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Mettre en œuvre un service d'appui médico-social expérimental « Protection de l'enfance et handicap » pour 12 jeunes : accompagnement sanitaire assuré par un SESSAD, en complément d'un accompagnement médico-social assuré par un dispositif d'hébergement (lieu de vie-famille d'accueil). | Action réalisée ou pas d'ici 2024 | Action réalisée ou pas d'ici 2024 | Action réalisée ou pas d'ici 2024 | Action réalisée ou pas d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mise en œuvre d'un appel à projets pour la création d'un SESSAD expérimental, adossé à un appel à candidatures pour un dispositif d'hébergement et d'accompagnement des jeunes.

→ Pour la MDPH, assurer un rôle d'ensemblier pour la recherche et la mise en place de cadre de la réponse accompagnée

Tab. 30

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Poursuivre le rôle d'ensemblier confié à la MDPH depuis le 1 ^{er} février 2019, date de la mise en place de la RAPT sur les différents axes de cette démarche : - axe 1 : déploiement du DOP (pilote MDPH) - axe 2 : assurer une réponse territorialisée (pilotes : ARS-CD-MDPH en soutien) - axe 3 : création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs (pilote : collectif interassociatif 82 – MDPH en soutien) - axe 4 : changement des pratiques (pilote : MDPH) | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : Garantir la participation des partenaires concernés dans le Groupe Opérationnel de Synthèse. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Utilisation des données de VIA TRAJECTOIRE et des demandes recensées dans le cadre de la RAPT pour alimenter les documents de planification des schémas départementaux et du Programme Régional de Santé. Création de places en ESSMS. Développement de solutions de répit pour les situations complexes.

→ Participer à la recherche et l'effectivité de réponses adaptées aux besoins des personnes au plus près de chez elles (notamment s'agissant de la prévention des départs non souhaités vers la Belgique) en prévoyant, le cas échéant, des possibilités dérogatoires au cadre réglementaire de droit commun précisés dans le règlement d'aide sociale départemental (RDAS)

Tab. 31

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Continuer à examiner de façon individualisée toute situation nécessitant une dérogation. | Pourcentage de dérogations accordées par rapport au nombre de demande de dérogations | Pourcentage de dérogations accordées par rapport au nombre de demande de dérogations | Pourcentage de dérogations accordées par rapport au nombre de demande de dérogations | Pourcentage de dérogations accordées par rapport au nombre de demande de dérogations | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Dérogations d'âge. Dérogations de capacité.

→ Poursuivre dans le temps des objectifs de cohérence et d'articulation des dispositifs de coordination dans l'intérêt des publics et la cohérence de leur parcours

- En matière de déploiement des communautés 360
- En matière de déploiement des DAC

Tab. 32

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|--------------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : En matière de déploiement des communautés 360 : - participer aux réunions autour du développement de la communauté 360, - désigner un référent communauté 360 au sein de la MDPH, - traiter les sollicitations des conseillers parcours concernant les situations complexes. | Nombre de situations traitées | Nombre de situations traitées | Nombre de situations traitées | Nombre de situations traitées | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°2 : En matière de déploiement des DAC : - participer aux comités de pilotage, - veiller à un bon équilibre entre le sanitaire et le social dans le pilotage des DAC. | Participation à 80 % des réunions DAC organisées | Participation à 80 % des réunions DAC organisées | Participation à 80 % des réunions DAC organisées | Participation à 80 % des réunions DAC organisées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Visibilité pour le public concerné du dispositif adapté à sa situation.

→ Contribuer à offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires répondant notamment aux problématiques de transition dans les âges de la vie (enfant/jeune adulte/adulte) départemental (RDAS)

Tab. 33

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|------|------|------|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | | | | |

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

| Projet/action n°1 : Rechercher des solutions adaptées à chaque demande d'accompagnement. | Utilisation des différents dispositifs existants dans la totalité des situations | Utilisation des différents dispositifs existants dans la totalité des situations | Utilisation des différents dispositifs existants dans la totalité des situations | Utilisation des différents dispositifs existants dans la totalité des situations | Contributeur | Pilote |
|---|---|---|---|---|--------------|--------------|
| Projet/action n°2 : Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement pour favoriser le maintien à temps partiel sur des postes en ESAT. | Nombre de dispositifs développés | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Financer des unités spécialisées pour personnes handicapées vieillissantes (en EHPAD ou en structure pour adultes handicapés : recherche de moyens complémentaires aux financements mobilisés par le CD82 avec tarif majoré en EHPAD ou financement de personnels soignants dans les structures non médicalisées. | Pourcentage de places en EHPAD ou en structures pour adultes handicapés, réservées à des personnes handicapées vieillissantes bénéficiant d'un financement spécifique CD/ARS. | Pourcentage de places en EHPAD ou en structures pour adultes handicapés, réservées à des personnes handicapées vieillissantes bénéficiant d'un financement spécifique CD/ARS. | Pourcentage de places en EHPAD ou en structures pour adultes handicapés, réservées à des personnes handicapées vieillissantes bénéficiant d'un financement spécifique CD/ARS. | Pourcentage de places en EHPAD ou en structures pour adultes handicapés, réservées à des personnes handicapées vieillissantes bénéficiant d'un financement spécifique CD/ARS. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Redéploiement et/ou évolution des moyens en personnel existant dans les établissements pour assurer une prise en charge adaptée des travailleurs d'ESAT sur des temps non travaillés.

→ Développer une offre médico-sociale d'accompagnement et de répit souple, adaptée aux besoins et suffisante en lien avec les ARS (séquentielle – jour et/ou nuit, temporaire, en dispositifs, accueil familial, etc.) favorisant des solutions entre « le tout établissement » et « le tout domicile »

Tab. 34

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Recourir aux dispositifs de droit commun (aide au répit-aide au relais). | Taux d'évolution du nombre d'aides aux aidants financées | Taux d'évolution du nombre d'aides aux aidants financées | Taux d'évolution du nombre d'aides aux aidants financées | Taux d'évolution du nombre d'aides aux aidants financées | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Mobiliser le dispositif d'hébergement temporaire relais et accueil de jour sur le Département. | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Consolider et optimiser le fonctionnement du dispositif hébergement temporaire. | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Assurer la formation obligatoire des accueillants familiaux (formations initiales et formations continues). | Taux d'évolution du nombre d'accueillants familiaux formés | Taux d'évolution du nombre d'accueillants familiaux formés | Taux d'évolution du nombre d'accueillants familiaux formés | Taux d'évolution du nombre d'accueillants familiaux formés | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°5 : Relayer auprès des accueillants familiaux toute évolution du cadre juridique susceptible de lever les points bloquants, notamment concernant l'accueil de jour, temporaire et de répit. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°6 : Étudier la possibilité de places de répit chez les accueillants familiaux, sur la base du volontariat. | Etude à réaliser d'ici 2024 | Etude à réaliser d'ici 2024 | Etude à réaliser d'ici 2024 | Etude à réaliser d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Diffuser l'information sur les dispositifs de droit commun (flyers sur l'aide aux aidants). Disponibilité de places d'hébergement temporaire relais dans les EHPAD. Mobilisation de l'ARS

Objectif 2.3 Développer la politique domiciliaire notamment au travers de la structuration et le pilotage de l'offre des services d'aide à domicile

Objectif 2.3.1 Pilotage de l'offre de services d'aide à domicile

→ Garantir aux personnes âgées et/ou handicapées une réponse à leurs besoins en matière d'aide à domicile

Tab. 35

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Renforcer l'évaluation et la communication et développer les outils ad'hoc, afin d'améliorer la prise en charge globale de l'utilisateur, dans toutes situations. | | Nombre de réunions et de participants. | Nombre de réunions et de participants. | Nombre de réunions et de participants. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Améliorer la rédaction du plan d'aide : mieux définir les besoins et les attendus. | | Parvenir à un canevas de plans d'aides socles d'ici 2024 | Parvenir à un canevas de plans d'aides socles d'ici 2024 | Parvenir à un canevas de plans d'aides socles d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Formaliser les procédures de prise en charge des situations d'urgence et de sorties d'hospitalisation avec les SAAD. | | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Développer ou renforcer la compétence des SAAD dans le domaine du handicap, au plus près des bénéficiaires de la PCH. | | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des acteurs de terrain du Conseil départemental et des SAAD dans le cadre de groupes de travail

→Assurer la contractualisation avec les SAAD et l'animation du réseau (par exemple au travers de groupes de travail, partage de pratiques et expériences favorisant ainsi l'interconnaissance, un travail en commun sur la politique domiciliaire, le partage sur le traitement des situations individuelles)

Tab. 36

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Favoriser les échanges entre agents du CD et SAAD, afin d'améliorer la visibilité sur les situations de vie des personnes au domicile et ajuster les modalités d'accompagnement au plus près des besoins. | | Nombre d'informations et de réclamations remontées | Nombre d'informations et de réclamations remontées | Nombre d'informations et de réclamations remontées | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Centraliser et analyser, au niveau du Département les remontées de réclamations de toutes natures en lien avec le maintien à domicile et assurer le recueil des attentes et besoins exprimés par les usagers afin d'apporter une réponse adaptée à chaque situation et accroître la qualité du service. | | Pourcentage de réponses données par rapport aux demandes reçues | Pourcentage de réponses données par rapport aux demandes reçues | Pourcentage de réponses données par rapport aux demandes reçues | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Structurer au niveau du Département les remontées d'information des SAAD, en matière de besoin d'équipement ou d'aménagement du domicile, ainsi que sur la situation des proches aidants et des risques d'usure. | | | | Outils mis en place | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des différents acteurs. Moyens humains adéquats.

→ **Piloter l'offre de SAAD et sa transformation favorisant la couverture territoriale des b**
l'organisation de l'offre (par exemple au travers de la coopération et/ou mutualisation de ressources à l'échelle territoriale), ainsi que la structuration d'une offre globale liant aide et soins à domicile (développement des SPASAD) et le positionnement des SAAD comme acteurs clés du parcours de vie des personnes

Tab. 37

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Évaluer la pertinence et la possibilité de mutualiser certaines fonctions telles que les fonctions support, la gestion des astreintes ou une réserve de personnels mobilisables 7j/7 et 24h/24. | X | Mise en place de groupe de travail sur ce sujet | Mise en place de groupe de travail sur ce sujet | Mise en place de groupe de travail sur ce sujet | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Favoriser l'information et la formation des dirigeants (CA et directeurs SAAD) aux obligations légales et à leurs évolutions par la transmission systématique d'informations les concernant et par des réunions de travail. | X | Nombre de SAAD rencontrés et d'informations transmises | Nombre de SAAD rencontrés et d'informations transmises | Nombre de SAAD rencontrés et d'informations transmises | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Étudier le paiement direct aux services plutôt qu'aux usagers, afin de stabiliser la situation des SAAD et favoriser la continuité des interventions. | X | Etude réalisée d'ici 2024 | Etude réalisée d'ici 2024 | Etude réalisée d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Développer ou renforcer la compétence des SAAD dans le domaine du handicap, au plus près des bénéficiaires de la PCH. | | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Nombre de SAAD ayant désigné un référent handicap | Pilote | Contributeur |

:

→ **Contribuer à faire des métiers du soutien à domicile des métiers plus attractifs (en agissant par exemple sur la communication, l'aide à la mobilité, l'articulation entre politique autonomie et insertion professionnelle, les solutions de passerelles entre établissements et services, etc.)**

Tab. 38

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|---|---|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Encourager le développement, au sein des SAAD, du tutorat auprès des nouveaux salariés et le renforcement de la formation des intervenants à domicile. | Taux de SAAD tarifés ayant développé des actions de tutorat ou de formation | Taux de SAAD tarifés ayant développé des actions de tutorat ou de formation | Taux de SAAD tarifés ayant développé des actions de tutorat ou de formation | Taux de SAAD tarifés ayant développé des actions de tutorat ou de formation | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Encourager la mise en place de référents « relais métier » au sein des services, afin d'accroître des compétences spécifiques susceptibles d'être relayées (en matière de handicap, de pathologies spécifiques...) auprès d'autres salariés. | Nombre de SAAD ayant mis en place des référents « relais métier » | Nombre de SAAD ayant mis en place des référents « relais métier » | Nombre de SAAD ayant mis en place des référents « relais métier » | Nombre de SAAD ayant mis en place des référents « relais métier » | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Renforcer les liens avec pôle emploi pour des opérations spécifiques : organiser des rencontres autour des métiers de l'aide à domicile en associant les salariés des SAAD. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Mobiliser la plateforme Tarn-et-Garonne Emploi pour faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA aux métiers d'aides à domicile. | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°5 : Soutenir le GEIQ domicile dans son implantation et son développement au sein du Département (travail de collaboration et d'interface avec les SAAD et le GEIQ, implication des services départementaux dans l'accompagnement social des salariés du GEIQ). | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°6 : Mettre en place des actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) en partenariat avec les branches professionnelles pour encourager et soutenir des démarches pour l'emploi, la formation et optimiser les possibilités d'emploi. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Actions développées en partenariat avec la DIRECCTE, Pôle emploi et autres acteurs du champ concerné, notamment le GEICQ. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°7 : Accompagner techniquement et financièrement les SAAD dans l'application de l'avenant 43. | Taux de SAAD soumis à l'avenant 43 accompagnés | Taux de SAAD soumis à l'avenant 43 accompagnés | Taux de SAAD soumis à l'avenant 43 accompagnés | Taux de SAAD soumis à l'avenant 43 accompagnés | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des SAAD. Soutenabilité financière pour le Conseil départemental, notamment s'agissant de l'article 43.

→ Favoriser l'harmonisation des échanges d'informations entre CD et SAAD : Utilisation du standard ESPPADOM

Tab. 39

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Mettre en place une procédure de communication entre SAAD et conseil départemental pour favoriser la transmission du plan d'aide aux SAAD, améliorer la remontée d'informations vers le Conseil départemental ; et faciliter ainsi une mise en place au plus près du besoin. | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Ecriture de procédures d'ici 2024 | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des différents acteurs. Moyens humains adéquats.

→ Transmettre les arrêtés d'autorisation des SAAD à l'ARS en vue d'une fiabilisation du FINESS et de l'annuaire des SAAD porté par le portail pour-les-personnes-âgées.gouv.fr conformément aux textes en vigueur

Tab. 40

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Désigner un référent FINESS au sein de la Direction Autonomie. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Poursuivre la transmission systématique des arrêtés d'autorisation des SAAD à l'ARS en vue d'une fiabilisation du FINESS et de l'annuaire des SAAD porté par le portail pour-les-personnes-âgées.gouv.fr, conformément aux textes en vigueur. | Nombre de SAAD ayant un numéro FINESS par rapport au nombre de SAAD sur le département | Nombre de SAAD ayant un numéro FINESS par rapport au nombre de SAAD sur le département | Nombre de SAAD ayant un numéro FINESS par rapport au nombre de SAAD sur le département | Nombre de SAAD ayant un numéro FINESS par rapport au nombre de SAAD sur le département | Pilote | Contributeur |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

→Promouvoir les dispositifs innovants pour le soutien à domicile

Tab. 41

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Sécuriser le retour à domicile suite à hospitalisation et favoriser le maintien à domicile dans le cadre de soins palliatifs. | Ecriture de procédures d'ici 2024 et mobilisation du dispositif DAC | Ecriture de procédures d'ici 2024 et mobilisation du dispositif DAC | Ecriture de procédures d'ici 2024 et mobilisation du dispositif DAC | Ecriture de procédures d'ici 2024 et mobilisation du dispositif DAC | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Participer au dispositif de prévention de la maltraitance des personnes âgées et handicapées dans le cadre de la Plateforme 3S. | Nombre d'IS traitées dans le cadre du dispositif plateforme 3S au regard du nombre total d'IS reçues | Nombre d'IS traitées dans le cadre du dispositif plateforme 3S au regard du nombre total d'IS reçues | Nombre d'IS traitées dans le cadre du dispositif plateforme 3S au regard du nombre total d'IS reçues | Nombre d'IS traitées dans le cadre du dispositif plateforme 3S au regard du nombre total d'IS reçues | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Modification du règlement départemental d'aide sociale. Engagement de crédits supplémentaires. Mobilisation des différents acteurs. Signature d'une convention avec la plateforme 3S.

Objectif 2.3.2 Favoriser le développement de solutions d'habitats inclusifs et de l'aide à la vie partagée

→Porter et animer la dynamique territoriale de développement de l'habitat inclusif, conformément à la Loi Elan

Tab. 42

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Co-porter avec l'ARS les différents appels à projets sur l'habitat inclusif qu'il s'agisse du forfait habitat inclusif, de forfaits individuels pour l'animation du projet de vie sociale et partagée, de dispositifs d'habitat inclusif ou encore d'aide forfaitaire pour la conception de projets d'habitat inclusif. | Nombre de dossiers reçus et retenus | Nombre de dossiers reçus et retenus | Nombre de dossiers reçus et retenus | Nombre de dossiers reçus et retenus | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Analyser les dossiers de candidatures avec l'ARS et sélectionner conjointement les projets.. | Nombre de dossiers analysés et retenus | Nombre de dossiers analysés et retenus | Nombre de dossiers analysés et retenus | Nombre de dossiers analysés et retenus | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Participer en tant que département précurseur au groupe technique pour le déploiement de l'aide à la vie partagée. | Action réalisée ou pas | Conventionnement avec les porteurs pouvant prétendre à l'AVP | Conventionnement avec les porteurs pouvant prétendre à l'AVP | Conventionnement avec les porteurs pouvant prétendre à l'AVP | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Mettre en place et animer un comité technique interne aux services départementaux (service logement, service tarification, direction autonomie, service ressources) sur l'habitat inclusif, afin de faire évoluer la politique départementale d'aide à l'investissement et permettre la mise en place de l'aide à la vie partagée. | Mise en place du Comité | Nombre de réunions | Nombre de réunions | Nombre de réunions | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Modification du RDAS. Mobilisation des porteurs de projets et de l'ARS. Moyens humains adéquats.

→Participer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les mairies, les EPCI, les bailleurs mais aussi l'ARS, les porteurs de projets, etc.

Tab. 43

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|---|---|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Diffuser les appels à projets co-portés avec l'ARS sur l'ingénierie, le forfait habitat inclusif etc... par une publication sur le site Internet du Conseil départemental. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Communiquer auprès des habitants du Tarn-et-Garonne sur l'habitat inclusif, via le Tarn-et-Garonne Magazine. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Nombre de projets déposés auprès des autorités compétentes. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Créer une page WEB dédiée à l'habitat inclusif sur le site Internet du Conseil départemental. | Nombre de vues sur la page WEB | Nombre de vues sur la page WEB | Nombre de vues sur la page WEB | Nombre de vues sur la page WEB | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité du service communication. Mobilisation de l'ARS.

→ Mettre en œuvre l'élargissement des compétences de la conférence des Financeurs à remonter les données d'activité chaque année

ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

Tab. 44

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Installer la conférence des Financeurs de l'habitat inclusif . | Fait le 19 octobre 2020 | | | | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Réunir la conférence des Financeurs de l'habitat inclusif deux fois par an pour remonter les données d'activités auprès des membres de la Conférence et de la CNSA. | X | Nombre de réunions réalisées | Nombre de réunions réalisées | Nombre de réunions réalisées | Pilote | Contributeur |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

→Promouvoir l'habitat inclusif dans une dynamique de transformation et de diversification de l'offre

| Tab. 45 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Création d'un label départemental de l'habitat inclusif : - définition de critères par le comité technique inter-services du pôle solidarités humaines, - mise en place d'une commission départementale chargée d'attribuer les labels. | X | Taux de labellisation au regard du nombre de demandes. | Taux de labellisation au regard du nombre de demandes. | Taux de labellisation au regard du nombre de demandes. | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Créer une nouvelle politique du logement (centre-bourg et aides à la pierre) dans le cadre du développement de l'habitat inclusif, est co-construite avec les différents services du pôle solidarités humaines : Aide Sociale Légale, Aide Sociale Adulte, Service Tarification et Service Logement, dans le cadre du comité technique précité. | X | Nombre de projets habitat inclusif soutenus par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique du logement. | Nombre de projets habitat inclusif soutenus par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique du logement. | Nombre de projets habitat inclusif soutenus par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique du logement. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des porteurs de projets. Moyens humains adéquats.

→[Option – personnalisation] [Déployer l'AVP (aide à la vie partagée) en signant un accord pour le développement de l'habitat inclusif avec la CNSA d'ici le 31 décembre 2022]

| Tab. 46 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Réaliser un recensement des porteurs d'habitat inclusif sur le territoire afin de pouvoir proposer un calendrier de conventionnement AVP avec la CNSA. | Recensement et conventionnement | Nombre de conventions signées | Nombre de conventions signées | Nombre de conventions signées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Modification du RDAS. Délibérations sur l'AVP et les politiques logement.

→Informer et mobiliser les outils mis à disposition, dédiés à l'ingénierie territoriale ou à l'investissement (programmes nationaux pour l'aide à l'ingénierie, soutien à l'investissement, etc.)

| Tab. 47 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|------------------------|--|--|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Créer une page WEB dédiée à la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif sur le site Internet du Conseil départemental, afin de recenser l'ensemble des soutiens possibles en ingénierie existants sur le Département et les projets d'habitat inclusif existant, afin de favoriser la circulation des compétences. | X | Action réalisée ou pas | Nombre d'actions de promotion mises en œuvre | Nombre d'actions de promotion mises en œuvre | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation du service communication.

→[S'orienter vers une stratégie politique spécifique pour les aménagements de logements (transversal aux PA et PH, diagnostic partagé avec les services CD et l'ANAH, modalités de financement, ..)]

| Tab. 48 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Mise en œuvre de la politique de l'ANAH par le Conseil départemental : accompagner et orienter les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans la recherche de financements de leur projet d'adaptation de logement au vieillissement. | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Mise en œuvre de la politique départementale adossée aux financements ANAH accompagnant les propriétaires occupants de plus de 60 ans réalisant des travaux d'autonomie dans leur logement. | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Pilote | Contributeur |

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

conditions de réussite :

Objectif 2.4 Pilotage de l'offre ESMS et politique d'aide à l'investissement

→Faciliter le bon remplissage des données par les ESSMS : dépôt sur les plateformes ImportCA, ImportEPRD, ImportERRD, tableau de bord de la performance du médico-social, PrixESMS et/ou le cas échéant après analyse et concertation sur cette modalité transmettre en masse les données des ESMS

| Tab. 49 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Relayer auprès des ESMS les différentes informations en provenance du national concernant les modalités de remplissage de ces différentes maquettes. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Organisation de réunions ciblées conjointes ARS / Conseil départemental auprès des ESMS en vue d'effectuer des analyses partagées et s'assurer de la fiabilisation des données. | Nombre de réunions dans l'année | Nombre de réunions dans l'année | Nombre de réunions dans l'année | Nombre de réunions dans l'année | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Simplification des maquettes avec récupération automatisée de données saisies dans les tableaux de bord et EPRD, ERRD. Ajustement des calendriers de dépôt. Multiplication des zones de contrôle pour chaque maquette. Message d'alerte sur les zones non renseignées à développer.

→Transmettre annuellement à la CNSA la valeur du point GIR départemental, l'objectif annuel d'évolution des dépenses

| Tab. 50 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Transmettre systématiquement les arrêtés GMP et valeur du point GIR à la CNSA, par voie dématérialisée. | 100 % des arrêtés transmis | 100 % des arrêtés transmis | 100 % des arrêtés transmis | 100 % des arrêtés transmis | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Fonction des évolutions réglementaires. Prévoir des délais suffisants pour l'application de nouvelles réformes. S'assurer du développement des systèmes d'informatisation en amont de la mise en œuvre des réformes.

→[Option – pour personnalisation] [Participer aux travaux de préparation de réformes tarifaires, en particulier l'expérimentation SERAFIN-PH et les travaux sur l'avenir de la section dépendance des EHPAD]

| Tab. 51 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Associer les différents acteurs à la réflexion (Conseil départemental, ARS, ESMS). | Nombre de réunions d'informations organisées | Nombre de réunions d'informations organisées | Nombre de réunions d'informations organisées | Nombre de réunions d'informations organisées | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Participer à des groupes de travail et/ou à des temps de présentation de l'évolution de la réflexion avec les différents scénarii envisagés. | Nombre d'expérimentations menées en amont | Nombre d'expérimentations menées en amont | Nombre d'expérimentations menées en amont | Nombre d'expérimentations menées en amont | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Prévoir des réformes simples et former les acteurs en amont de leurs publications. Mettre en œuvre une expérimentation sur des CD pilotes et l'évaluer : quantifier le temps de travail nécessaire pour leur mise en œuvre et apprécier l'adéquation avec les moyens humains, et les effets divers financiers.

→Participer et contribuer aux travaux de la CNSA sur la connaissance de l'offre en ESSMS et de son évolution : information sur les EAP, AAP, AAC, AMI, etc., la politique d'habilitation / déshabilitation / conventionnement aide sociale des EHPAD

| Tab. 52 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|------------------------|------------------------|------------------------|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Porter à la connaissance de la CNSA les différentes démarches d'évolution de l'offre mises en place sur le département (tableau de synthèse pouvant être renseigné si nécessaire), par la transmission à une adresse mail à définir par la CNSA, des arrêtés de création et de modification de l'offre médico-sociale (arrêtés déjà transmis à un référent ARS régional pour les places de compétence exclusive Conseil départemental).. | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Créer une fiche de synthèse simple pouvant être renseignée (nombre d'AAP... par année par exemple par secteur). Transmettre les arrêtés d'autorisation si nécessaire par un lien mail. Mobilisation de l'ARS.

→Concourir à la bonne articulation des stratégies de réponse aux besoins en investissement des ESMS en lien avec les ARS, caisses, etc.

Tab. 53

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Élaborer un diagnostic conjoint ARS / Conseil départemental sur les projets immobiliers à programmer pour les ESMS du département à partir d'un recensement exhaustif. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Poursuivre l'analyse des PPI par le département et la transmettre à la DDARS en vue d'étayer les demandes de plan d'aides à l'investissement. | Nombre de PPI validés par rapport au nombre de PPI déposés. | Nombre de PPI validés par rapport au nombre de PPI déposés. | Nombre de PPI validés par rapport au nombre de PPI déposés. | Nombre de PPI validés par rapport au nombre de PPI déposés. | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Mobiliser des crédits complémentaires Conseil départemental pour optimiser les plans de financement dans le cadre des politiques d'aide à l'investissement votées par le Conseil départemental. | Taux de subvention obtenu par dossier par rapport au taux d'investissement demandé. | Taux de subvention obtenu par dossier par rapport au taux d'investissement demandé. | Taux de subvention obtenu par dossier par rapport au taux d'investissement demandé. | Taux de subvention obtenu par dossier par rapport au taux d'investissement demandé. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Définition de modalités de travail conjointes Conseil départemental et ARS en vue d'optimiser la mobilisation du plan de relance à l'investissement. Connaissance en amont du calendrier de dépôt des dossiers auprès de la CNSA en vue d'anticiper le dépôt et l'analyse des PPI. Mobilisation de l'ARS.

→Faciliter le développement des dossiers usagers informatisés conformes au virage du numérique en santé

Tab. 54

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Prévoir dans les CPOM la mise en œuvre du développement des dossiers usagers informatisés (en santé ou conforme au virage numérique en santé publique). | Pourcentage d'ESMS ayant développé des dossiers usagers informatisés conformes au virage du numérique en santé. | Pourcentage d'ESMS ayant développé des dossiers usagers informatisés conformes au virage du numérique en santé. | Pourcentage d'ESMS ayant développé des dossiers usagers informatisés conformes au virage du numérique en santé. | Pourcentage d'ESMS ayant développé des dossiers usagers informatisés conformes au virage du numérique en santé. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Adapter les financements spécifiques ARS aux besoins des ESMS. Bénéficier de leviers financiers adaptés pour les ESMS non médicalisés. Mobilisation de l'ARS.

→[Option dans le cadre de la personnalisation] [Participer aux travaux de préparation de réformes tarifaires, en particulier l'expérimentation SERAFIN-PH et les travaux sur l'avenir de la section dépendance des EHPAD]

Tab. 55

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | |
|---|---|------|------|------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Projet/action n°1 | | | | |
| Projet/action n°2 | | | | |
| Projet/action n°3 | | | | |

Zone de commentaires libres (300 caractères max.) :

3. Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches

Objectif 3.1 Définir et mettre en œuvre une politique coordonnée de prévention de perte d'autonomie à l'échelle départementale

→ Animer et piloter les travaux de la CFPPA (Participation aux groupes techniques organisés par la CNSA)

Tab. 56

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Faire vivre la CFPPA : - en organisant des réunions plénières, des bureaux, - en allant sur site rencontrer les porteurs d'actions collectives et en assistant au déroulement de ces actions, - en échangeant régulièrement avec les autres CFPPA et avec la CNSA. | Nombre de réunions par an | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Poursuivre la participation de la CFPPA au groupe technique « aidants » organisé par la CNSA. | Nombre de réunions par an | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Evolution du nombre de réunion par rapport à n-1 | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Étudier la possibilité d'intégrer de nouveaux groupes techniques organisés par la CNSA. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité de la chargée de mission autonomie. Réactivité des porteurs de projets. Implication des membres de la CFPPA. Mobilisation de l'ARS.

→ Développer la politique de prévention en mobilisant les crédits des concours versés par la CNSA

Tab. 57

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Actualiser le diagnostic des besoins et de l'offre réalisé en 2016 afin d'identifier les territoires et les publics prioritaires pour le développement des actions de prévention. | X | Action réalisée ou pas | X | X | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Augmenter le nombre de bénéficiaires des actions de prévention en créant sur le site du Département, une cartographie des actions afin de donner plus de visibilité. | Taux de couverture globale des communes d'une année sur l'autre | Taux de couverture globale des communes d'une année sur l'autre | Taux de couverture globale des communes d'une année sur l'autre | Taux de couverture par rapport aux 3 dernières années. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité des partenaires. Données chiffrées actualisées (INSEE, DREES...). Création de la page internet.

→ S'inscrire dans la mise en œuvre de priorités partagées définies au niveau national avec le comité de pilotage national CFPPA, en particulier dans le déploiement sur l'ensemble des territoires d'actions portant sur la lutte contre l'isolement, la lutte contre la dépression/le risque suicidaire, la nutrition et l'activité physique adaptée

Tab. 58

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Augmenter le nombre d'actions portant sur la lutte contre l'isolement, le risque suicidaire et maintenir le nombre d'actions portant sur la nutrition et l'activité physique adaptée. | X | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Encourager les porteurs à orienter leurs actions vers ces thématiques lors de la diffusion des appels à candidature. | X | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Porter une attention particulière, lors des commissions d'étude des dossiers, pour les porteurs qui proposeront des actions sur ces thématiques. | X | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Evolution du pourcentage du nombre de projets retenus sur ces thématiques | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Axer la communication des AAP sur ces thématiques. Avoir des propositions de porteurs sur ces thématiques.

→ Intégrer les problématiques des proches aidants pour proposer des actions ciblées

Tab. 59

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| <p>Projet/action n°1 : Renouveler l'AAP à destination des aidants dans le cadre des actions collectives de prévention. En 2021, financement de plusieurs actions à destination des aidants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permanences itinérantes pour informer et orienter les aidants, - « Manger, informer, aider, maintenir » : aider les aidants à trouver des réponses appropriées aux problématiques de dénutrition de leur proche, dépister les risques de dénutrition ou malnutrition des aidants et proposer des solutions, - former et sensibiliser l'aidant familial dans l'accompagnement de la personne âgée à risque de dénutrition. | Evolution du nombre de participants et d'actions financées | Evolution du nombre de participants et d'actions financées | Evolution du nombre de participants et d'actions financées | Evolution du nombre de participants et d'actions financées | Pilote | Contributeur |
| <p>Projet/action n°2 : Participation du conseil départemental à la semaine des aidants du Tarn-et-Garonne, au pôle partenaires aidants constitué sur le département 82, à la diffusion du Guide des aidants, à la diffusion d'une enquête à destination des aidants sur le site Internet du Conseil départemental et dans le Tarn-et-Garonne Magazine.</p> | Evolution du nombre de participants | Evolution du nombre de participants | Evolution du nombre de participants | Evolution du nombre de participants | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des porteurs de projets sur le territoire du département et qualité des actions proposées.

Objectif 3.2 Structurer une politique territoriale de soutien aux proches aidants.

→Évaluer les besoins et la situation des proches aidants dans le cadre de l'évaluation des besoins des personnes, le cas échéant en développant des partenariats avec des experts et/ou le champ associatif

Tab. 60

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------------------------|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Procéder à l'évaluation des besoins des proches aidants lors des visites à domicile dans l'élaboration des plans d'aide APA et des plans personnalisés de compensation du handicap (PCH). | X | X | Taux de plans d'aide prenant en compte les besoins des aidants | Taux de plans d'aide prenant en compte les besoins des aidants | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Prendre systématiquement l'attache d'un proche aidant s'il ne peut être présent, lors de la visite à domicile et sous réserve de l'accord du bénéficiaire. | X | X | Pourcentage d'aidants en lien avec nos équipes | Pourcentage d'aidants en lien avec nos équipes | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Appliquer la grille multidimensionnelle dans sa dimension « proches aidants ». | X | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Participer au comité de pilotage du Pôle partenaires aidants mis en place dans le Département 82 (élaboration d'un diagnostic, d'un guide des aidants etc.) | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des équipes du Pôle solidarités humaines. Qualité des liens avec les aidants.

→Réaliser un diagnostic des besoins et des ressources du territoire (cartographie) et structurer une politique de soutien aux proches aidants de personnes âgées et en situation de handicap à l'échelle départementale en lien avec le schéma autonomie et les conférences de financeurs

Tab. 61

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|------------------------|------------------------|------------------------|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Actualiser le diagnostic des besoins et de l'offre réalisé en 2016 dans le cadre de la conférence des financeurs, afin d'identifier les besoins et les ressources du territoire sur la problématique des aidants. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Faire de cette action un axe stratégique du prochain schéma gérontologique (2022-2027). | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Adéquation du diagnostic aux besoins du territoire.

→Mettre en œuvre un plan d'actions « soutien aux proches aidants » permettant le développement du repérage, de la prise en compte des besoins, du soutien aux proches aidants (collectif et individuel) concourant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie nationale « Agir pour les aidants »

Tab. 62

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Poursuivre l'implication du Conseil départemental en tant que membre du Comité de pilotage Pôle partenaires aidants, sur les différentes actions menées auprès des proches aidants telles que : - Diffuser l'enquête destinée à prendre en compte les besoins et soutien aux proches aidants via le Tarn-et-Garonne Magazine et le site INTERNET du Conseil départemental. - Participer à la semaine des aidants (flyers, présence sur site systématique durant toute la semaine, par la présence d'agents du Conseil départemental pour répondre aux demandes de tout type). - Co-animer des réunions d'information à destination des aidants avec les associations concernées (ex : France Alzheimer, Clubs des aînés...) | Evolution du nombre de réunions | Evolution du nombre de réunions | Evolution du nombre de réunions | Evolution du nombre de réunions | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité des acteurs. Adéquation de la stratégie nationale aux besoins du territoire départemental.

→Contribuer à l'amélioration de la connaissance notamment dans le cadre de la remontée des informations permise par le rapport d'activité des CFPPA sur la thématique de l'aide aux aidants

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

SLOW

ID : 082-228200010-20211207-CP2021_12_20-DE

Tab. 63

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Diffuser et communiquer au Comité de pilotage du pôle partenaires aidants les données du rapport d'activités de la CFPPA du Tarn-et-Garonne sur la thématique de l'aide aux aidants. | X | Evolution des données collectées et transmises | Evolution des données collectées et transmises | Evolution des données collectées et transmises | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des aidants et des partenaires.

→ Faire connaître aux proches aidants les droits et les ressources du territoire qui leurs
la centralisation de l'information sur un site ou portail) ainsi que sensibiliser le grand public

Tab. 64

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Créer, sur le site du Conseil départemental, une carte interactive permettant aux personnes d'avoir accès à toutes les informations concernant les actions CFPPA dont celles à destination des aidants. | X | X | Action réalisée ou pas | Communication sur l'outil | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Accompagner l'APAS82 dans la pérennisation d'une permanence itinérante, le « bureau itin'aidant » pour informer et orienter les aidants, cette action étant financée par la CFPPA en 2021. - Poursuivre l'implication du Conseil départemental en tant que membre du Comité de pilotage Pôle partenaires aidants, sur les différentes actions menées auprès des proches aidants telles que : - diffusion d'enquêtes destinées à prendre en compte les besoins et soutien aux proches aidants via le Tarn-et-Garonne Magazine et le site INTERNET du Conseil départemental. - participation à la semaine des aidants (flyers, présence sur site systématique durant toute la semaine d'agents du Conseil départemental pour répondre aux demandes de tout type). - Co-animer des réunions d'informations à destination des aidants avec les associations concernées (ex : France Alzheimer, Clubs des aînés...). | Pourcentage d'évolution du nombre de proches aidants accompagnés par le bureau itin'aidant | Pourcentage d'évolution du nombre de proches aidants accompagnés par le bureau itin'aidant | Pourcentage d'évolution du nombre de proches aidants accompagnés par le bureau itin'aidant | Pourcentage d'évolution du nombre de proches aidants accompagnés par le bureau itin'aidant | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Niveau d'appropriation de ces outils par les proches aidants. Disponibilité du service communication.

→ Sensibiliser les professionnels (notamment en charge de l'accueil, de l'information ou encore du repérage, de l'évaluation) à l'aide aux aidants

Tab. 65

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : A l'occasion des réunions des professionnels, continuer à associer les partenaires externes intervenant auprès d'aidants (exemple : France Alzheimer dans le cadre de ses formations aux proches aidants, l'APAS82 dans le cadre de ses plates forme de répit etc..). | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Informer les professionnels sur les dispositifs réglementaires relatifs à l'aide aux aidants et sur leur évolution (notes, réunions, plaquettes...). | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Nombre de partenaires et réunions | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Renforcer le niveau d'informations des agents d'accueil en mettant à leur disposition des outils tels que le guide des aidants élaboré par le Pôle partenaires aidants. | | Nombre d'agents formés | Nombre d'agents formés | Nombre d'agents formés | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des équipes du Pôle Solidarités Humaines. Suivi de la réglementation.

→ Contribuer au développement et la diversification à des solutions de répit et à l'accès à cette offre

Tab. 66

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Étudier individuellement toute situation particulière (exemple : accord dérogatoire pour l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire). | Nombre de situations particulières analysées | Nombre de situations particulières analysées | Nombre de situations particulières analysées | Nombre de situations particulières analysées | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Participer au Comité de pilotage de Bulle d'Air, solution de baluchonnage implantée sur le Département et informer les professionnels sur ce dispositif. | Nombre de réunions réalisées | Nombre de réunions réalisées | Nombre de réunions réalisées | Nombre de réunions réalisées | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°3 : Mieux informer les intervenants à domicile sur les solutions de répit, par la diffusion de plaquettes d'informations sur le droit au répit et l'aide au relais, notamment auprès des responsables de secteur. | Nombre d'intervenants rencontrés | Nombre d'intervenants rencontrés | Nombre d'intervenants rencontrés | Nombre d'intervenants rencontrés | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°4 : Mobiliser le dispositif d'hébergement temporaire relais et accueil de jour sur le Département. | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Taux d'évolution du nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour | Pilote | Contributeur |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|---------------|---------------------|
| Projet/action n°5 : Consolider et optimiser le fonctionnement du dispositif hébergement temporaire. | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Taux d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | d'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'un hébergement temporaire relais | Pilote | Contributeur |
|--|--|--|--|---|---------------|---------------------|

Conditions de réussite : Evolution des taux d'occupation des places d'hébergement temporaire. Corrélation de l'offre d'hébergement temporaire et d'accueils de jour aux besoins du territoire. Complément des actions menées au tableau 34.

Objectif 3.3 Développer des réponses en faveur de la mobilité et de la lutte contre l'isolement des personnes

→Promouvoir la réalisation d'un diagnostic partagé en vue de structurer une politique de lutte contre l'isolement à l'échelle départementale

Tab. 67

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Veiller à mailler le territoire départemental par les actions collectives de la Conférence des financeurs. | X | Evolution du nombre d'actions collectives | Evolution du nombre d'actions collectives | Evolution du nombre d'actions collectives | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Mettre à jour les données du diagnostic de 2016 de la Conférence des Financeurs, en y associant les acteurs de la politique d'aide à domicile (SAAD, MAIA, DAC, équipes de terrain du PSH etc.). | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Réalisation du diagnostic et identification des situations d'isolement.

→Conduire une réflexion partagée relative à la mobilité des personnes afin de lutter contre la fracture géographique

Tab. 68

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| <p>Projet/action n°1 : Développer et pérenniser les actions déjà existantes sur le département de transport à la demande (TAD porté par le CCAS de Moissac, Association AgirABCD avec le dispositif car 82) afin de mailler plus efficacement le territoire.</p> <p>Car 82 (Conduire l'Automobile du Retraité) propose aux seniors qui ne sont plus en capacité de conduire eux-mêmes leur véhicule, d'être mis en relation avec des personnes retraités qui pourront les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne (courses, rendez-vous médicaux, sorties) en prenant le volant de leur voiture et en devenant leur « pilote ». Ceux-ci sont rémunérés au moyen de chèques emploi-service universels (CESU).</p> <p>Le transport à la demande du CCAS de Moissac, le « Service d'accompagnement social à la mobilité » permet d'accompagner les seniors dans leurs déplacements quotidiens. Les transports peuvent se faire sur tout le territoire de Terres des Confluences dans un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite.</p> | Evolution du nombre de personnes accompagnées | Evolution du nombre de personnes accompagnées | Evolution du nombre de personnes accompagnées | Evolution du nombre de personnes accompagnées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Maintien du financement des actions. Disponibilité des agents du PSH.

Ojectif 3.4 Favoriser le développement de dispositifs permettant l'information et l'accès aux aides techniques

→Recenser les dispositifs existants sur le territoire proposant de l'information et l'évaluation sur les besoins en aides techniques et de l'accompagnement et leur prise en main, le cas échéant identifier et faire connaître le ou les lieux ressources d'information sur les aides techniques à destination des professionnels et des personnes concernées

Tab. 69

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| <p>Projet/action n°1 : Intégrer le recensement des dispositifs existants sur le territoire proposant de l'information et l'évaluation sur les besoins en aides techniques en actualisant le diagnostic territorial de la CFPPA.</p> | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |
| <p>Projet/action n°2 : Mettre à disposition des professionnels un lien d'accès à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) pour les personnes handicapées dans le cadre de la PCH.</p> | X | Pourcentage d'évolution des aides techniques PH financées | Pourcentage d'évolution des aides techniques PH financées | Pourcentage d'évolution des aides techniques PH financées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mener à terme le diagnostic territorial. Assouplir le cadre réglementaire national quant aux critères d'attribution des aides techniques par la CFPPA.

→Appuyer ces dispositifs par la promotion et le soutien de leurs actions ou le recours à leur service dans le cadre de la construction et la mise en œuvre des plans de compensation individualisé ou des plans d'aide APA.

Tab. 70

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| <p>Projet/action n°1 : Informer les professionnels du Pôle Solidarités Humaines et de la MDPH sur les dispositifs d'aide techniques dans le cadre de la PCH et de l'APA, ainsi que dans le cadre de la CFPPA et du fonds de compensation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réglementation sur les aides techniques PCH, APA, CFPPA, Fonds de compensation, - nature des aides techniques proposées. | Pourcentage d'évolution des demandes d'aides techniques PA/PH. | Pourcentage d'évolution des demandes d'aides techniques PA/PH. | Pourcentage d'évolution des demandes d'aides techniques PA/PH. | Pourcentage d'évolution des demandes d'aides techniques PA/PH. | Pilote | Contributeur |
| <p>Projet/action n°2 : Informer les professionnels du Pôle Solidarités Humaines et de la MDPH de toute évolution relative aux dispositifs existants ou aux nouveaux dispositifs.</p> | Nombre de professionnels informés | Nombre de professionnels informés | Nombre de professionnels informés | Nombre de professionnels informés | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Appropriation des dispositifs par les professionnels. Assouplissement du cadre réglementaire national pour la CFPPA relatif aux critères d'attribution des aides techniques.

→ Favoriser et mettre en œuvre une stratégie départementale (ou plan d'actions) « aides personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie »

Tab. 71

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------|--------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Intégrer dans les futurs schémas départementaux une action visant au développement des aides techniques pour les personnes âgées et personnes handicapées, en vue de favoriser le maintien à domicile de ce public, et en cohérence avec les politiques du logement, par l'intégration de fiches sur les actions techniques. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Donner les moyens budgétaires au Département pour financer la mise en œuvre et les impacts de cette stratégie (augmentation du nombre d'aides techniques à financer).

→ Favoriser l'information des personnes (PA et PH) et les professionnels sur les aides techniques et les aménagements de logement

| Tab. 72 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|------|---|---|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Élaborer et transmettre aux professionnels du PSH et de la MDPH des fiches de procédure sur l'attribution des aides techniques et le financement des aménagements de logement. | X | X | Nombre de fiches élaborées et diffusées | Nombre de fiches élaborées et diffusées | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Élaborer des fiches d'information et les publier sur le site du Conseil départemental et de la MDPH à destination du public personnes âgées – personnes handicapées. | X | X | Nombre de fiches élaborées et publiées | Nombre de fiches élaborées et publiées | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disponibilité et implication des professionnels concernés internes et externes.

→ Favoriser une politique coordonnée avec les partenaires dans le cadre d'une gouvernance pouvant s'appuyer sur les CFPPA

| Tab. 73 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|---|---|---|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Maintenir les échanges déjà menés dans le cadre de groupes de travail depuis 2017 avec les partenaires de la CFPPA, afin de favoriser l'appropriation des dispositifs d'aides techniques, leur complémentarité et leur mobilisation. | Pourcentage d'évolution du nombre d'aides techniques financées par la CFPPA | Pourcentage d'évolution du nombre d'aides techniques financées par la CFPPA | Pourcentage d'évolution du nombre d'aides techniques financées par la CFPPA | Pourcentage d'évolution du nombre d'aides techniques financées par la CFPPA | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des partenaires.

→ Accompagner les SAAD dans le développement de l'utilisation des AT par les professionnels intervenant auprès des personnes (objectif QVT notamment) ainsi que dans le repérage des besoins en aides techniques

| Tab. 74 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Sensibiliser les directeurs de SAAD à l'utilisation des AT par les professionnels intervenant auprès des personnes notamment dans le cadre d'un objectif QVT. | X | X | Nombre de directeurs sensibilisés | Nombre de directeurs sensibilisés | Pilote | Contributeur |
| | Projet/action n°2 : Favoriser et organiser avec les directeurs de SAAD la remontée d'informations des SAAD en matière de repérage des besoins en aides techniques. | X | X | Nombre de remontées des SAAD | Nombre de remontées des SAAD | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des directeurs de SAAD, dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil départemental et dans le respect des missions et rôles de chacun.

→ Mettre à disposition des SAAD les éléments clés disponibles pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux relatifs à l'aménagement de logement des personnes accompagnées

| Tab. 75 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|------|------------------------------|------------------------------|---------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Sensibiliser les directeurs de SAAD à la compréhension et l'appropriation des enjeux relatifs à l'aménagement de logement des personnes accompagnées. | X | X | Nombre de remontées des SAAD | Nombre de remontées des SAAD | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation des directeurs de SAAD, dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil départemental et dans le respect des missions et rôles de chacun.

Objectif 3.5 Favoriser l'aménagement des logements

→S'orienter vers une stratégie politique spécifique pour les aménagements de logements (transversal aux PA et PH, diagnostic partagé avec les services CD et l'ANAH, modalités de financement...)

Tab. 76

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|---|---|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Mise en œuvre de la politique de l'ANAH par le Conseil départemental : accompagner et orienter les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans la recherche de financements de leur projet d'adaptation de logement au vieillissement. | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Nombre de logements adaptés créés par an d'une année sur l'autre | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Mise en œuvre de la politique départementale adossée aux financements ANAH accompagnant les propriétaires occupants de plus de 60 ans réalisant des travaux d'autonomie dans leur logement. | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Nombre de financements accordés par le Conseil départemental chaque année | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Mobilisation de l'ANAH.

4. Renforcer le pilotage local et national et harmoniser les systèmes d'information

Objectif 4.1 Améliorer la connaissance partagée des besoins des personnes à l'échelle du territoire

Objectif 4.1.1 Faire des MDPH/MDA le lieu de connaissance des besoins des personnes, à même d'irriguer la transformation de l'offre territoriale et l'évolution des orientations

→ Conduire, en lien avec les organismes gestionnaires, le déploiement territorial effectif du système d'information de suivi des décisions des CDAPH d'orientation en ESMS et assurer une pleine utilisation de cet outil

| Tab. 77 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°1 : Constaté l'effectivité du déploiement de l'outil Viatrajectoire et son utilisation par les ESMS | | | | | | | |

Conditions de réussite : Mobilisation de l'ARS auprès des ESMS.

→ Contribuer à l'exploitation des données relatives aux besoins des personnes et à l'effectivité des décisions permettant ainsi la construction d'une stratégie de planification et de la création de solution et de l'évolution de l'offre

| Tab. 78 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|--|--|--|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | Nombre de personnes inscrites en liste d'attente | Nombre de personnes inscrites en liste d'attente | Nombre de personnes inscrites en liste d'attente | Contributeur | Pilote |
| Projet/action n°1 : Mesurer les besoins du territoire au regard de l'offre existante par catégorie d'ESMS adultes/enfants. | | | | | | | |

Conditions de réussite : Mobilisation de l'ARS. Utilisation effective de Viatrajectoire par les ESMS. Mettre à disposition des MDPH des requêtes ViaTrajectoire permettant l'analyse de l'offre attendue. Permettre un interfaçage entre les outils de pilotage des ESMS et Viatrajectoire. Faire évoluer l'offre par la création de places.

→ Travailler en lien étroit avec les acteurs du territoire, pour l'accompagnement des personnes et le partage des diagnostics et solution du territoire

| Tab. 79 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|------------------------------|------------------------------|------|---------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | X | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°1 : Élaborer les futurs schémas départementaux gérontologiques, adultes handicapés, enfance famille (2022 à 2027). | | | | | | | |
| | | X | Nombre de groupes de travail | Nombre de groupes de travail | X | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Mettre en place des groupes de travail avec les acteurs du territoire sur le diagnostic et les besoins. | | | | | | | |

Conditions de réussite : Mobilisation et implication des différents acteurs. Cohérence entre les schémas départementaux et les PRIAC.

Objectif 4.1.2 Renforcer une connaissance partagée entre les acteurs à l'échelle nationale, régionale et départementale pour agir sur l'équité de traitement

→Poursuivre l'informatisation des éléments relatifs aux situations individuelles permettant une analyse populationnelle sur les caractéristiques et besoins des personnes (dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles) et leur transmission à la CNSA / DREES

Tab. 80

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|-------------------------------|------------------------|------------------------|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Changer d'outil informatique pour assurer la complétude des données à transmettre à la CNSA/DREES. | X | Lancement de l'appel d'offres | Déploiement de l'outil | Déploiement de l'outil | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Intégrer dans le cahier des charges du futur logiciel les éléments statistiques nécessaires au remplissage des enquêtes nationales DREES/CNSA. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Stabiliser les données sollicitées par la CNSA/DREES pour éviter de modifier sans cesse les requêtes informatiques.

→Garantir la transmission des informations administratives et budgétaires des ESMS à la CNSA dès lors qu'un texte les prévoit

Tab. 81

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Continuer à assurer la transmission des informations administratives et budgétaires des ESMS relevant de la compétence du Conseil départemental ou double compétence Conseil départemental-ARS, comme cela est déjà fait aujourd'hui. | Atteindre l'objectif de 100 % de transmission | Atteindre l'objectif de 100 % de transmission | Atteindre l'objectif de 100 % de transmission | Atteindre l'objectif de 100 % de transmission | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Stabiliser les réformes et permettre une temporalité de mise en œuvre suffisante (pas de rétroactivité par exemple).

→Encourager les ESMS sous compétence du département à transmettre leurs données financières et budgétaires à la CNSA via les outils mis à leur disposition pour le recueil de ces données, le cas échéant contribuer à la conception ou l'évolution de ces outils pour que les cadres de collecte répondent aux besoins des acteurs locaux et nationaux et évite les doubles saisies des données par les ESMS

Tab. 82

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Échanges réguliers avec les ESMS en vue de fiabiliser les données déposées (téléphone, mail, observations formulées par les autorités de tarification sur les maquettes). | Taux d'ESMS de compétence Conseil départemental remplissant les maquettes demandées. | Taux d'ESMS de compétence Conseil départemental remplissant les maquettes demandées. | Taux d'ESMS de compétence Conseil départemental remplissant les maquettes demandées. | Taux d'ESMS de compétence Conseil départemental remplissant les maquettes demandées. | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Simplification des maquettes avec récupération automatisée de données saisies dans les tableaux de bord et EPRD, ERRD. Ajustement des calendriers de dépôt. Multiplication des zones de contrôle pour chaque maquette. Message d'alerte sur les zones non renseignées à développer. Mobilisation ARS.

Objectif 4.2 Conforter le pilotage local et national

→ Développer une culture de pilotage, d'amélioration de la qualité et de contrôle interne

Tab. 83

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|--------------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Utiliser les données Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) comme outils de pilotage. | Suivi des indicateurs du baromètre MDPH | Suivi des indicateurs du baromètre MDPH | Suivi des indicateurs du baromètre MDPH | Suivi des indicateurs du baromètre MDPH | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Partie intégrante de la feuille de route MDPH. Ressources humaines suffisantes et outils adaptés.

→ S'inscrire dans un objectif d'amélioration continue de la qualité des données

Tab. 84

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|--|---|---|---|---|--------------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : S'assurer dans le temps d'un bon niveau des indicateurs d'usage, dans le contrôle de la saisie avec les outils fournis par la CNSA. | Atteindre les taux d'indicateurs d'usage cible sur une période de 3 mois consécutifs. | Atteindre les taux d'indicateurs d'usage cible sur une période de 3 mois consécutifs. | Atteindre les taux d'indicateurs d'usage cible sur une période de 3 mois consécutifs. | Atteindre les taux d'indicateurs d'usage cible sur une période de 3 mois consécutifs. | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Disposer des outils fournis par la CNSA. Stabilité de ces outils.

→ Partager des données de qualité utiles au pilotage des politiques de l'autonomie à l'échelle locale et nationale

- Transmission des données pseudonymisées au Centre de Données SIMDPH selon le rythme défini réglementairement et mise en place/maintenance des solutions techniques adaptées pour cela
- Transmission des données de rapport d'activité MDPH/MDA, utilisation de l'application mise à disposition par la CNSA pour réaliser et remonter annuellement avant le 30 juin de chaque année
- Transmission des éléments du rapport d'activité CFPPA dans le cadre défini par la CNSA avant le 30 juin de chaque année (bilan annuel, état des dépenses, utilisation des concours ainsi que les dépenses du département contribuant à la prévention et au soutien de l'habitat inclusif)
- Transmission des données de rapport d'activité des CDCA de manière biennale
- Transmission des données de suivi et de pilotage de la présente convention pluriannuelle (convention socle et feuille de route stratégique et opérationnelle)

Tab. 85

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|--|--|--|---------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Au niveau local : Présenter aux instances : COMEX – CDCA - CFPPA- CFHI les rapports d'activités de la MDPH, de la direction autonomie. | Nombre de rapports présentés | Nombre de rapports présentés | Nombre de rapports présentés | Nombre de rapports présentés | Pilote | Contributeur |
| Projet/action n°2 : Au niveau national : - Assurer la transmission de données pseudonymisées au Centre de données SIMDPH selon le rythme défini réglementairement et mise en place/maintenance des solutions techniques adaptées pour cela. - Transmettre des données de rapport d'activités MDPH/MDA, utiliser l'application mise à disposition par la CNSA pour réaliser et remonter annuellement avant le 30 juin de chaque année ces données. - Transmettre les éléments du rapport d'activités CFPPA dans le cadre défini par la CNSA avant le 30 juin de chaque année (bilan annuel, état des dépenses, utilisation des concours ainsi que les dépenses du département contribuant à la prévention et au soutien de l'habitat inclusif). - Transmettre les données du rapport d'activité des CDCA de manière biennale. - Transmettre les données de suivi et de pilotage de la présente convention pluriannuelle (convention socle et feuille de route stratégique et opérationnelle).. | Nombre de rapports transmis dans les délais réglementaires | Nombre de rapports transmis dans les délais réglementaires | Nombre de rapports transmis dans les délais réglementaires | Nombre de rapports transmis dans les délais réglementaires | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Envoi des rapports d'activités au 30/06 N+1. Rédaction des différents rapports d'activités.

Objectif 4.3 Assurer le déploiement du système d'information harmonisé des MDPH et ses usages : faire des systèmes d'information et de la transition numérique des MDPH/MDA la colonne vertébrale de leur modernisation

→Inscrire dans les priorités de la DSI du Département l'appui aux MDPH/MDA et désigner à cet effet un référent dédié à la MDPH/MDA pour assurer le déploiement des évolutions majeures des solutions harmonisées dans les délais prévus

| Tab. 86 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|---|---|---|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Désigner un référent à la DSI dédié à la MDPH. | X | Action réalisée ou pas | X | X | Contributeur | Pilote |
| | Projet/action n°2 : Sensibiliser la DSI, par des échanges réguliers entre ce service, la MDPH et la direction du PSH, sur la nécessité d'assurer le déploiement des évolutions majeures des solutions harmonisées dans les délais prévus. | X | Mise en place du palier 2 du SI MDPH : action réalisée ou pas | Mise en place du palier 2 du SI MDPH : action réalisée ou pas | Mise en place du palier 2 du SI MDPH : action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Confirmer l'inscription par la DSI dans ses priorités de l'appui à la MDPH.

→Mettre en œuvre une solution de GED (gestion électronique des documents) connectée au SIH [au plus tard le xx/xx/xx – date à personnaliser - sous réserve des contraintes techniques et de la mobilisation des éditeurs]

| Tab. 87 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|------|------|------|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Déployer une solution de GED au sein de la MDPH. | Action réalisée ou pas | X | X | X | Contributeur | Pilote |
| | Projet/action n°2 : Garantir l'interfaçage entre cette solution GED et le SI MDPH. | Action réalisée ou pas | X | X | X | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Achat du connecteur CNSA et des licences adéquates. Ressources budgétaires correspondantes. Réalisation de l'action précédente (priorité DSI). Confirmer l'inscription par la DSI dans ses priorités de l'appui à la MDPH.

→Mettre en œuvre le SI harmonisé des MDPH labellisé par palier (cf. repères en Annexe « Repères sur le programme de déploiement », Pour 2021)

| Tab. 88 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|--|---|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Déployer et utiliser les différents paliers du SI MDPH. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Ressources budgétaires correspondantes. Réalisation de l'action précédente (priorité DSI). Confirmer l'inscription par la DSI dans ses priorités de l'appui à la MDPH.

→Déployer l'outil de suivi des décisions d'orientation en ESMS (ViaTrajectoire, Osmose pour La Réunion et Mayotte) [au plus tard le xx/xx/xx – date à personnaliser] et en assurer la complétude.

| Tab. 89 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---------|---|---|--|--|--|--------------|-----------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | Projet/action n°1 : Constaté l'effectivité du déploiement de l'outil Viatrajectoire et son utilisation par les ESMS | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Taux d'utilisation par les ESMS de Viatrajectoire | Contributeur | Pilote |
| | Projet/action n°2 : Mettre à disposition des ESMS, le référent SI MDPH en cas de besoin pour faciliter la complétude de l'outil de suivi des orientations. | Réponses apportées par le référent SI à 100 % des sollicitations | Réponses apportées par le référent SI à 100 % des sollicitations | Réponses apportées par le référent SI à 100 % des sollicitations | Réponses apportées par le référent SI à 100 % des sollicitations | Contributeur | Pilote |

Conditions de réussite : Utilisation en temps réel de l'outil par les ESMS.

→Participer au pilotage territorial du suivi de la mise en œuvre du SI de suivi des décisions d'orientation

| Tab. 90 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|---|--|--|--|--------------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | Taux de participation de la MDPH aux réunions organisées par l'ARS | Taux de participation de la MDPH aux réunions organisées par l'ARS | Taux de participation de la MDPH aux réunions organisées par l'ARS | | |
| | Projet/action n°1 : Participer aux réunions des Comités de Pilotage et des Comités techniques organisés par l'ARS Occitanie sur VIATRAJECTOIRE. | X | | | | Contributeur | Pilote |
| Conditions de réussite : Organisation de réunions COTECH et COPIL par l'ARS Occitanie. | | | | | | | |

→Assurer le codage des déficiences, pathologie et des besoins, conformément aux dispositions de l'article R146-39 du CASF

| Tab. 91 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|---|---|--|--|--|--|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | |
| | Projet/action n°1 : S'efforcer d'atteindre les indicateurs d'usage en matière de codage des déficiences, pathologie et des besoins, conformément aux dispositions de l'article R 146-39 du CASF. | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Action réalisée ou pas sur au moins 3 mois consécutifs | Contributeur | Pilote |
| Conditions de réussite : Adéquation des moyens humains et du temps nécessaire au codage demandé. | | | | | | | |

→Respecter les indicateurs d'usage définis par la CNSA

| Tab. 92 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDPH - MDA |
|---|--|---|------------------------|------------------------|------------------------|--------------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | | |
| | Projet/action n°1 : Assurer la certification au Service National de Gestion des Identités (SNGI). | | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| | Projet/action n°2 : Sécuriser le bon fonctionnement du flux 3 avec la CAF. | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | X | X | Contributeur | Pilote |
| | Projet/action n°3 : Permettre l'utilisation du flux 4 dès que possible. | X | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Action réalisée ou pas | Contributeur | Pilote |
| Conditions de réussite : Adéquation des moyens humains et du temps nécessaire à la réalisation de ces actions. Mise à disposition de la restitution des indicateurs d'usage. | | | | | | | |

Objectif 4.4 Participer aux travaux d'harmonisation des données informatisées relatives à l'APA pour améliorer la connaissance, la définition et le pilotage de la politique de l'autonomie et de l'APA

→Participer à la définition d'un socle commun d'information, d'indicateurs populationnels et de pilotage des politiques de l'autonomie (APA)

| Tab. 93 | Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDA |
|--|--|---|--|--|--|---------|--------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| | | | Taux de participation aux réunions des COTECH et COPIL | Taux de participation aux réunions des COTECH et COPIL | Taux de participation aux réunions des COTECH et COPIL | | |
| | Projet/action n°1 : Participer aux comités techniques et comités de pilotage organisés par la CNSA et relatifs au futur SI APA. | X | | | | Pilote | Contributeur |
| Conditions de réussite : Organisation de ces COTECH et COPIL par la CNSA. Disponibilité des personnels. | | | | | | | |

→Disposer d'un outil SI répondant aux besoins :

- Mettre en place la gestion électronique des documents (GED)
- De pilotage de la prestation APA (en lien avec l'allocation des financements aux SAAD)
- D'un recueil et d'une analyse harmonisée des données et indicateurs relatifs aux personnes âgées et à l'APA
- D'un transfert de données entre les départements facilitateur pour l'utilisateur"



Tab. 94

| Déclinaison opérationnelle (Descriptif du projet ou de l'action) | Cible (la nature de la cible- qualitative et/ou quantitative- est à définir selon la nature du projet) | | | | Rôle CD | Rôle MDA |
|--|---|--|---|---|---------------|---------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Projet/action n°1 : Faire appel à un assistant maître d'ouvrage, afin d'être accompagné dans le choix d'un logiciel adapté aux besoins du pôle solidarités humaines et notamment de la direction autonomie. | Rédaction du cahier des charges : action réalisée ou pas | Appel d'offre : action réalisée ou pas | Accompagnement dans le déploiement de l'outil | Accompagnement dans le déploiement de l'outil | Pilote | Contributeur |

Conditions de réussite : Disposer du budget nécessaire au financement de l'AMO et à l'acquisition du logiciel. Disposer ds moyens humains nécessaires au déploiement du nouvel outil informatique.